

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

N° VA_DEL2023_14

Objet : Motion déposée par le groupe EPVA sur les suppressions de moyens dans les établissements scolaires

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Jean PERLEIN, ayant donné pouvoir à Annick VANNESTE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Une fois encore, des suppressions de moyens inacceptables dans nos établissements scolaires

Depuis des années le démantèlement des services publics est à l'œuvre dans notre pays et ce, dans de très nombreux domaines.

L'Éducation nationale est lourdement touchée par cette austérité budgétaire et par un manque criant de moyens humains. Nombre d'analystes considèrent les problèmes d'encadrement en personnels comme l'une des causes premières des mauvais résultats nationaux dans les classements internationaux, comme dans l'importance croissante des processus de décrochage scolaire.

À la rentrée 2023 ; le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé la suppression de 1 500 ETP (Équivalents Temps Plein) : 1 000 postes dans le premier degré et 500 postes dans le second degré alors que le nombre de postes pourvus par des contractuels ne cesse d'augmenter et que l'absence de remplaçant(e)s se généralise dans tous les territoires.

Alors que le second degré subit, depuis le début de la présidence d'Emmanuel Macron, de lourdes suppressions de postes (8 400 suppressions de postes depuis 2017), le premier degré est à son tour lourdement affecté.

Dans l'académie de Lille on constate la disparition de 150 postes.

Les établissements du premier degré ont reçu les premières dotations de moyens pour la prochaine rentrée scolaire et, à mesure que les retours nous parviennent, il apparaît que les établissements de Villeneuve d'Ascq sont particulièrement touchés.

Ainsi nous enregistrons 8 fermetures de classe dans les écoles primaires villeneuvoises :

- fermeture d'une classe à Pierre et Marie Curie élémentaire

- fermeture d'une classe à Toulouse Lautrec élémentaire
- fermeture d'une classe à B. Vian maternelle
- fermeture d'une classe dans le groupe scolaire P. Cézanne
- fermeture d'une classe dans le groupe scolaire A. Calmette
- fermeture d'une classe à A. Camus maternelle
- fermeture d'une classe à J. Prévert maternelle
- fermeture d'une classe à J. Prévert élémentaire

Dans ces écoles, au-delà de l'émotion suscitée, c'est une nouvelle fois la dégradation effective des conditions d'enseignement qui se dessine pour la rentrée prochaine.

Si l'accueil des élèves de grande section, CP et CE1 est désormais limité à 24 élèves, celui des élèves CE2, CM1, CM2 n'a plus de limite haute dès lors que l'IPS (indice de position sociale) de l'école est supérieur à 100. Le nombre d'enfants porteurs de handicap, ou présentant des troubles du comportement croît d'année en année et l'inclusion de ces élèves devient de plus en plus complexe.

On notera également l'impossibilité effective d'accueillir les enfants de moins de 3 ans dans la plupart de nos écoles et les pertes de décharges accordées aux équipes pour temps administratif.

Dans le Secondaire, à l'heure où les différents Conseils d'administration sont reportés pour insuffisance de dotations horaires, nous notons dans tous les collèges et lycées publics de la ville qu'il faudra avoir recours à davantage d'heures supplémentaires et à demander de nouveaux compléments de services. Cette situation dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants à l'image du lycée R. Queneau qui se voit imposer une DHG (Dotation Horaire Globale) à nouveau en diminution entraînant la suppression de deux postes d'enseignant(e)s. Il n'est pas rare qu'un enseignant intervienne dans 3 établissements différents sans pouvoir s'investir pleinement dans l'un d'entre eux. Les enseignants se voient également imposer des heures supplémentaires pour permettre à chaque collégien ou lycéen de bénéficier des 24 h réglementaires de cours. Le nombre d'options diminue de façon inquiétante et en totale contradiction avec les objectifs annoncés au moment de la mise en place des réformes.

C'est pourquoi les différents Conseils d'administration des collèges déposent des motions.

Ils jugent la dotation insuffisante pour garantir un enseignement de qualité pour tous nos élèves et dénoncent l'absence de politique forte dans l'accompagnement des particularismes des élèves :

- Comment avoir une prise en compte de la grande difficulté scolaire dans des classes chargées et très hétérogènes.
- Comment avoir une prise en charge de qualité, de l'inclusion des élèves ayant des troubles sans que cela se fasse au détriment des autres élèves.

Quant à l'annonce uniquement par voie de presse de la suppression d'une heure de technologie en 6^{ème} au profit des enseignements de mathématiques ou de français, elle laisse tous les partenaires perplexes car aucun décret n'est à ce jour sorti.

Il convient de rappeler que la crise sanitaire a pourtant démontré de façon édifiante la fragilité des conditions d'exercice et l'incapacité structurelle des établissements scolaires à mettre en œuvre les mesures préconisées,

notamment dans le suivi et l'accompagnement des élèves, faute de moyens matériels et humains suffisants.

La crise a opéré comme un révélateur puissant des dysfonctionnements induits par l'assèchement des moyens humains et matériels dédiés à un système éducatif pourtant éprouvé depuis de nombreuses années.

Elle a aussi fortement fragilisé les acquis des élèves qui ont subi les effets des confinements et mesures sanitaires qui ont réduit les volumes d'heures d'enseignement en classe. Dans toutes les disciplines le constat est de mise et impose davantage d'attention et de suivi individuel pour remédier aux carences constatées.

Alors que nous continuons à recevoir les informations à mesure que les établissements nous les communiquent, il apparaît donc déjà que les conditions de la rentrée prochaine sur la ville sont inacceptables pour l'ensemble des établissements.

Cette réalité contraste fortement l'importance des dispositifs éducatifs portés par la municipalité mais aussi avec les déclarations du gouvernement qui revendique de faire de l'Éducation une priorité du mandat actuel et de la politique menée.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq :

- **dénonce la suppression de moyens humains imposée par des dotations insuffisantes et dictée par une politique d'austérité budgétaire ;**
- **demande des moyens pour une école réellement inclusive à commencer par la création d'un statut de la Fonction publique pour les personnels AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) ;**
- **demande à Madame la Rectrice de rectifier des dotations inadaptées aux besoins et aux ambitions portées par nos Écoles publiques ;**
- **exprime sa solidarité avec les établissements concernés et soutient les mobilisations en cours pour réclamer des moyens supplémentaires.**

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 février 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230207-192956-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 9 février 2023